Rapport de la commission au Conseil communal

Date de la séance : 28.08.2023

Titre : **Aménagement du giratoire et du mur de soutènement de la Route de Berne**

☒ **Préavis n° :** **Préavis 14/2023**

☐ **Rapport n° :** Cliquez ici pour entrer du texte.

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis/rapport municipal était composée de :

PLR 1:	Mme Cosette PERFECT
PLR 2 :	M. André RACLOZ
PLR 3 :	M. Rosario MONTE
PS 1 :	M. Alano CAUDERAY
PS 2 :	M. Jean-Marie COOWAR
Verts.es 1 :	Mme Laoreta Halili-Zili
Verts.es 2 :	Ahmed Amine LARHOUSSI
Vert'lib :	Mme Manon REIST
GHP :	M. David REGAMEY

Représentant-e-s de la Municipalité : Mme Brigitte Crottaz

Introduction

Introduction

Le président souhaite la bienvenue.

Madame la municipale donne un petit historique : la commune participe aux travaux sur la route de Berne depuis 4 ans, en 2021 la DGMR propose d'habiller ce giratoire avec une œuvre d'art emblématique d'Epalinges. La municipalité a reçu entre autres les conseils particuliers d'une historienne de l'art réputée de Genève qui a travaillé sur beaucoup de monuments, des giratoires en particulier.

Vœux/questions

☒ Oui Vœu : Solliciter la Migros à la participation au financement étant directement bénéficiaires, voire la Loterie Romande.
Vœu : Présenter les maquettes à la population après la décision du jury

☐ Non

Conclusions

C'est à six voix pour et trois abstentions que la Commission désignée à cet effet vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter/rejeter le préavis/rapport suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis/rapport n° 14/2023 de la Municipalité du 30.05.2023 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser un concours artistique pour aménager le giratoire et le mur de soutènement situés sur la route de Berne ;

2. d'autoriser la Municipalité à signer le contrat avec le ou les artistes retenus par le jury ;

3. d'accorder un crédit de construction d'une valeur de CHF 100'000.- TTC (cent mille) ;

4. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, de recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ;

5. d'autoriser la Municipalité à porter la dépense relative à cette étude à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Le président rapporteur de la commission
Larhoussi Amine

30 août 2023